



MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer
Direction des affaires maritimes**

Marseille, 10/12/2020

*Mission de la flotte de commerce
Guichet unique du Registre international français*

Réf : RI/2020/306
Affaire suivie par : Stéphane Garziano
Stéphane.Garziano@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : +33(0)4 86 94 67 60

DECISION N° RI/2020/306

relative à l'ouverture d'une session du jury national d'évaluation chargé d'évaluer le niveau de connaissances de la langue française et des matières juridiques du capitaine d'un navire battant pavillon français et de l'officier chargé de sa suppléance

Le chef du guichet unique du Registre international français (RIF),

VU l'article L 5521-3 du code des transports ;
VU le décret n° 2006-142 du 10 février 2006 relatif à la création du guichet unique prévu par la loi n° 2005-412 du 3 mai 2005 relative à la création du registre international français ;
VU le décret n° 2015-598 du 2 juin 2015 pris pour l'application de certaines dispositions du code des transports relatives aux gens de mer (articles 3 à 6) ;
VU l'arrêté du 18 octobre 2019 relatif à la nomination du jury national d'évaluation institué par le décret n° 2015-598 du 2 juin 2015 pris pour l'application de certaines dispositions du code des transports relatives aux gens de mer ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Une session du jury national d'évaluation des connaissances juridiques et linguistiques des officiers embarqués sur les navires immatriculés au Registre international français (RIF) aura lieu au guichet unique du RIF, 5, place Sadi Carnot 13002 Marseille, le

Lundi 14 décembre 2020



MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer
Direction des affaires maritimes

Article 2 :

Le jury est composé comme suit :

Président : - L'administrateur en chef de 2^{ème} classe des affaires maritimes Stéphane Garziano, Chef du guichet unique du RIF

Membres : - L'administrateur principal des affaires maritimes Jean-Baptiste Salaun, représentant le directeur du site de Marseille de l'ENSM
- Monsieur Sylvain Damour, capitaine d'armement
- Monsieur Pierre-Emmanuel Fraye, commandant de pétrolier

Article 3 :

Les épreuves sont organisées comme suit :

- lundi 14 décembre 2020 de 9 heure à 11 heure : épreuve écrite
- lundi 14 décembre 2020 à 11 heure 45 : entretien avec le jury (30 minutes par candidat)

Article 4 :

La délibération du jury aura lieu à l'issue de l'entretien avec les candidats le lundi 14 décembre 2020. Les résultats de l'examen seront publiés sur le site internet du RIF (<http://www.rif.mer.developpement-durable.gouv.fr>).

Article 5 :

Les officiers ressortissants d'un Etat membre de l'union européenne, d'un Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen ou de la Confédération suisse ou d'un Etat partie à tout accord international ayant la même portée en matière de droit de séjour et au travail, souhaitant se présenter à cette session du jury doivent déposer **par email** leur dossier de candidature auprès du guichet unique du RIF avant le vendredi 11 décembre 2020 à midi.

La fiche d'inscription, comprenant la liste des pièces à fournir, est téléchargeable dans la rubrique dédiée du site internet du RIF (<http://www.rif.mer.developpement-durable.gouv.fr/verification-du-niveau-de-connaissance-de-la-r166.html>)

Article 6 :

Le chef du guichet unique du RIF est chargé de l'organisation de cette session.




Stéphane GARZIANO